

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 26 septembre 2024**

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
<b>29</b>	<b>18</b>	<b>11</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Abstention : 0
Pour : 29
Contre : 0

Le 26 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 20 septembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 20 septembre 2024.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 18 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE		X	SYLVAIN DELVALLEE
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR		X	BRUNO GUILBERT	EVE	THIERRY		X	BERTRAND RIOULT
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE		X	VICTORIA PACHECO
LEJEUNE	JEAN-MICHEL		X	DOMINIQUE PARA	HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE		X	MARIE CHRISTINE DELATTRE	COMTE	ELENA		X	MARYSE BETOUS
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES		X	FRANCIS DEHAYS	DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND	X			MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE		X	VALERIE FISSET	VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			CHOLLOIS	HERVE		X	NATHALIE VALEUX VAN HOVE
PETIT	OLIVIER		X	THIERRY LARIDON	FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES**

Le Quorum constaté,  
**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 septembre 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux créations et aux suppressions de postes suivantes à compter du 26 septembre 2024 :**

**1/ au sein du Pôle Technique et Aménagement du Territoire et du Cadre de Vie :**

**Mobilités au service Moyens Généraux**

- La suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 0,94 ETP pour donner suite au départ en retraite d'un agent d'entretien ;
- La création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet à 0,94 ETP pour permettre le recrutement d'un agent d'entretien par suite de son départ en retraite.

**2/ Au sein du Pôle Service à la Population et à la Cohésion Territoriale :**

**Réorganisation des besoins :**

- La création d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet à 1 ETP pour permettre le recrutement d'un agent Chargé de communication (ancien poste d'apprenti) ;
- La création d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet à 0,5 ETP pour permettre le recrutement d'un agent d'Accueil polyvalent.

**3/ Au sein de la Direction Générale :**

**Mobilités**

- La suppression d'un poste de Technicien à temps complet à 1 ETP pour donner suite au départ d'un agent Chargé de la Stratégie alimentaire, dans le cadre d'une rupture conventionnelle à l'initiative de l'agent ayant un projet professionnel hors fonction publique ;
- La suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à 1 ETP pour donner suite au départ en retraite d'un agent régisseur.

Envoyé en préfecture le 28/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 076-217604750-20240926-DCM202462-DE

#### 4/ Au sein du Pôle Ressources et Administration Générale :

##### Promotion interne

- La suppression d'un poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à 1 ETP et la création d'un poste d'Attaché à temps complet à 1 ETP pour permettre la nomination d'un directeur pour donner suite à une promotion interne.



Pour copie conforme au registre  
Le 27 septembre 2024

Le Maire,  
**Bruno GUILBERT**